



# Lettre d'information du Couesnon



Le SAGE Couesnon :  
le plan d'actions pour les 6 ans à venir

N° spécial 2

Au sommaire ...

Protéger la baie du Mont-Saint-Michel - page 5

Protéger et restaurer nos milieux aquatiques - page 4

MONT-SAINT-MICHEL

PONTORSON

PLEINE FOUGERES

SAINT JAMES

ANTRAIN

ST BRICE EN COGLES

COMBOURG

VIEUX VY SUR COUESNON

ST AUBIN DU CORMIER

FOUGERES

LA PELLERINE

LOUVIGNE DU DESERT

Le Couesnon

Le Couesnon

Retrouver une eau de qualité - page 3

Relever les enjeux quantitatifs :  
Eau potable, inondation ... - page 5



# Editorial



Zone humide riveraine de la Guerge

Il m'est agréable de vous présenter la politique et le plan d'actions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Couesnon à mettre en œuvre dans les 6 ans à venir.

Réunies respectivement dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, 81 dispositions et 3 règles vont permettre de répondre aux différents enjeux liés à l'eau sur notre territoire. Ces enjeux sont très variés : Retrouver une eau de qualité, préserver nos milieux aquatiques, protéger la baie du Mont-Saint-Michel et gérer l'eau de façon quantitative. Et les acteurs le sont tout autant : Les agriculteurs, les collectivités, les entreprises, les particuliers, tout le monde est concerné !

Ce plan d'action est issu d'une concertation entamée il y a 7 ans avec mes collègues de la Commission Locale de l'Eau. Depuis 2007, environ 120 réunions et sorties sur le terrain (visites des stations d'épuration et de production d'eau potable, des cours d'eau et des zones humides, des exploitations agricoles ou encore des parcs conchylicoles de la Baie ...) ont permis de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs : élus, usagers, services de l'Etat, techniciens ...

Les longs débats ont fait naître des solutions permettant à la fois de répondre aux exigences de la réglementation en particulier européenne et aux enjeux lo-

caux liés à la préservation de notre patrimoine « eau » en tenant compte du développement socio-économique de notre territoire.

Les actions, déjà en cours depuis bientôt une quinzaine d'années sur l'ensemble du bassin versant, sont déjà en cohérence avec une partie des nouvelles préconisations de la Commission Locale de l'Eau. Le défi est de s'assurer que l'ensemble des dispositions et règles soient bien mises en œuvre notamment en assurant une coordination entre les différents acteurs qui agissent sur le territoire pour la préservation de l'eau.

La Commission Locale de l'Eau souhaite également communiquer davantage avec vous (cette lettre en est un exemple) et tous les acteurs du bassin.

Les orientations principales vous sont résumées dans les pages qui suivent. Pour plus d'informations, je vous propose de télécharger les documents (PAGD et règlement) sur le site internet du SAGE Couesnon ([www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr)).

**Marcel ROUSSEL,**  
Président de la CLE du SAGE Couesnon



Réunion de la Commission Locale de l'Eau

# Retrouver une eau de qualité

Bien que l'état de l'eau des rivières du bassin versant du Couesnon s'améliore depuis une dizaine d'années, des efforts sont encore à fournir pour retrouver une eau de qualité. Pour cela il a donc été décidé de :



Accompagner individuellement les agriculteurs pour faire évoluer leurs modes de production.

Impliquer les conseillers agricoles.



Aider les exploitants à valoriser les produits respectant la qualité de l'eau en travaillant avec les collectivités et les industries agro-

Favoriser les échanges foncier : rassembler les terres autour des sièges d'exploitation pour faciliter le pâturage et la gestion des cultures.



Protéger les haies et talus pour retenir la terre et les polluants lors d'évènement pluvieux. Intégrer les inventaires bocagers dans les PLU pour les protéger.

Poursuivre la réduction de l'emploi des pesticides par les collectivités : objectif zéro herbicide dans les bourgs.

Sensibiliser les jardiniers et les jardinerie pour limiter



Etendre à la Manche la réglementation sur l'utilisation des pesticides déjà en vigueur en Ile-et-Vilaine et en Mayenne : interdiction d'épandre des pesticides à moins d'un mètre des points d'eau (fossés, caniveaux,



Limiter les rejets de station d'épuration notamment en période estivale lorsque les débits des rivières sont



Améliorer l'efficacité des stations d'épuration et des réseaux d'eau usée et d'eau potable.

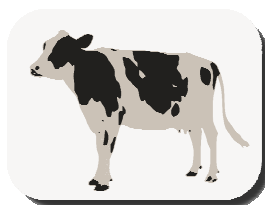
Séparer les réseaux d'eau pluviale et d'eau usée pour réduire les volumes d'eau à traiter lors d'épisodes pluvieux.



Contrôler plus fréquemment les microstations utilisées pour l'assainissement individuel.

# Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

Malmenées pendant des décennies, les rivières et les zones humides sont aujourd'hui reconnues comme un patrimoine à préserver. Afin de réparer les erreurs et de maintenir la qualité de nos milieux aquatiques, il a donc été



Article 1 du règlement

Interdire le piétinement du bétail dans les cours d'eau pour éviter la destruction des berges et

Article 2 du règlement

Interdire la destruction des zones humides.



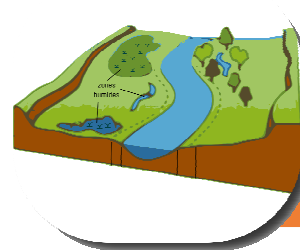
Article 3 du règlement

Interdire les travaux sur les petits cours d'eau (busage, recalibrage, rectification, obstacle



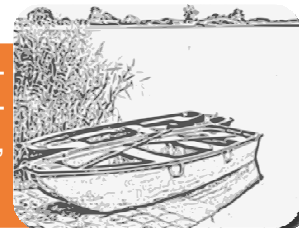
Proposer une gestion agricole adaptée sur les zones humides. Intégrer les inventaires dans les PLU pour les protéger.

Diminuer l'impact des obstacles (moulins, seuils ...) sur les migrations des poissons et le transport des sédiments du cours d'eau.



Restaurer le lit, les berges et la ripisylve (végétation) des rivières. Intégrer les inventaires de cours d'eau dans les PLU pour les protéger.

Proscrire la création de plan d'eau afin de limiter les impacts négatifs notamment sur les salmonidés (colmatage des frayères, Asphyxie, augmentation de la température de l'eau ...).



Limiter la propagation des plantes invasives qui détruisent la biodiversité et homogénéisent les paysages.

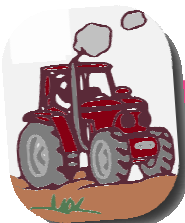
# Protéger la baie du Mont-Saint-Michel

Se nourrissant principalement de nos cours d'eau, la baie du Mont-Saint-Michel est tributaire de nos activités terrestres. Le patrimoine historique et naturel qu'elle constitue doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Il a donc été décidé de :



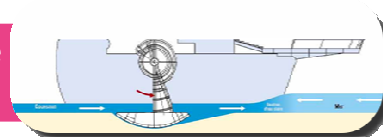
Protéger la diversité des habitats Natura 2000, en particulier dans les marais salés (envahissement par le chiendent maritime).

Améliorer la qualité bactériologique de l'eau afin de maintenir les activités de baignade, de pêche à pied, de conchyliculture ...



Accompagner l'évolution des pratiques agricoles dans la zone légumière des polders.

Suivre les impacts potentiels du nouveau barrage de Beauvoir et de la destruction des barrages de la Sélune.



Participer activement à l'inter-SAGE de la Baie du Mont-Saint-Michel afin de répondre aux enjeux de façon concertée avec les bassins versants voisins (Sée et côtières granvillais, Sélune, Côtières de la région de Dol-de-Bretagne) et les acteurs de la Baie.

Décembre 2013

## Les enjeux quantitatifs : eau potable, inondation ...

Même si notre bassin est dans l'ensemble bien arrosé, nos cours d'eau peuvent tout de même manquer d'eau en été et compromettre l'alimentation en eau potable. Les inondations bien moins fréquentes ces dernières années ne doivent pas nous faire oublier les épisodes exceptionnels. Il a donc été décidé de :



Assurer les équilibres entre les besoins en eau potable pour les différentes activités du bassin versant et les débits nécessaires au fonctionnement des cours d'eau. Notamment en s'assurant qu'un retour d'eau potable de la part de l'agglomération rennaise soit effective en été pour alimenter la population du bassin du Couesnon, lorsque les débits des rivières sont au plus bas.



Mieux connaître la consommation d'eau potable des usagers et poursuivre les économies d'eau.



Mieux connaître les ressources disponibles en eau souterraine pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Accompagner les collectivités pour la prise en compte des risques d'inondation.



Favoriser l'infiltration de l'eau pluviale pour limiter les risques d'inondation.



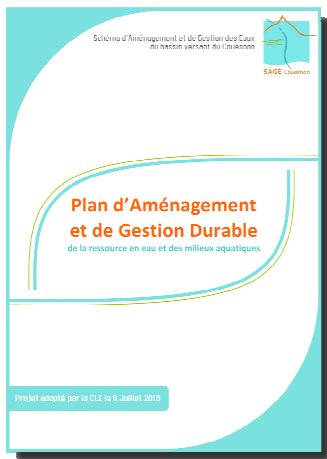
Débordement du Couesnon à Fougères en février 2009

# Pour en savoir plus

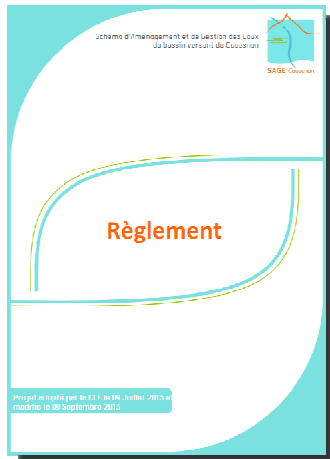
## www.sage-couesnon.fr

Décembre 2013

Vous trouverez les documents complets sur le site internet du SAGE Couesnon :



Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux

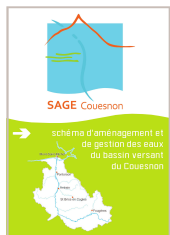


Règlement



Vous pourrez également y télécharger les documents de travail intermédiaire : Etat des lieux (2009), diagnostic (2009), scénarios (2010), stratégie (2011), évaluation environnementale (2012) ...

D'autres documents à vocation pédagogique sont aussi votre disposition :



Plaquette expliquant ce qu'est le SAGE Couesnon



Autres lettres d'information du Couesnon



Plaquette sur les cours d'eau et les zones humides



Les cartes d'inventaires des cours d'eau et des zones humides par commune

A paraître : Plaquette sur les droits et devoirs des propriétaires et exploitants riverains des cours d'eau.



Anguille jaune pêchée dans le Couesnon près d'Antrain



**Syndicat Mixte du SAGE Couesnon**

Directeur de publication : Marcel Roussel

[www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr)

Siège social : Fougères Communauté

Parc d'activités de l'Aumellerie 35133 La Selle-en-Luitré

Téléphone : 09 71 42 34 92

Courriel : [cellule.animation@sage-couesnon.fr](mailto:cellule.animation@sage-couesnon.fr)